

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol XII, No 12.

Montréal, Décembre 1906

50 cts par an

CHANT DE NOEL

J'adore ta venue, enfant, frère des mondes,
—Euvre de votre amour, ô Père, ô Saint-Esprit !—
Sublime agneau, victime et sauveur, Jésus-Christ,
Dont le front doit blémir à nos douleurs profondes.

Je t'adore, ô Promis de toute éternité,
Je t'adore en mes cris, je t'adore en ma joie ;
D'une âme que le feu de mes désirs rougeoie
Je t'adore en mon rêve et mon humanité.

Je t'adore !... Car je l'ai compris ton sourire :
Sur ta lèvre divine où ses plis sont posés
Comme en un grand miroir, bouche et traits convulsés,
Le Prodige inouï du Calvaire se mire.....

O divin Rédempteur ! Flambeau des paradis
Que la chair et la vie agitent devant l'Etre ;
O Sauveur ! apprends moi ce que je dois connaître
Pour dompter la chimère et ses envols maudits !

Car je veux, avec Toi, grandir dans l'humble enceinte,
Comme Toi, je veux mettre à mon front le roseau,
Je veux m'agenouiller auprès de ton berceau,
Pour expirer plus tard aux pieds de ta Croix sainte.

ARTHUR DE BUSSIÈRES.



M. J. E. BÉDARD, C.R.,
Québec.

NOS
SOCIÉTAIRES
DISTINGUÉS



Hon. Juge A. MALOUIIN,
Arthabaskaville.

Les Sociétés interdites par l'Eglise

ET LES MEMBRES DE L'ALLIANCE
NATIONALE

Dans une brève note parue dans le numéro de novembre de la revue, nous avons prévenu nos sociétaires qu'il leur était impossible de s'affilier à des sociétés défendues par l'Eglise et nous avons ajouté que nous traiterions la question dans le numéro actuel. L'avertissement sommaire que nous avons alors adressé aux sociétaires en général a été provoqué par un fait qui est venu à notre connaissance au moment où la revue allait sous presse.

Ayant été averti qu'un organisateur des "Odd Fellows" cherchait à faire du recrutement dans une manufacture où notre association compte plusieurs adhérents, nous avons cru rendre service à ces derniers en leur signalant, sans retard, le danger auquel ils s'exposaient en se laissant enrôler dans une institution que l'Eglise a cru devoir interdire. Le paragraphe 3 de l'article 7 de nos statuts disait bien déjà que pour être admissible dans notre société il fallait, entre autre chose : "n'appartenir, sans dispense, à aucune société défendue par l'Eglise catholique romaine," mais cette clause pouvant, à la rigueur, ne pas sembler s'appliquer aux sociétaires qui deviendraient membres d'une de ces institutions après leur admission dans l'Alliance, le Conseil Général a décidé récemment de faire cesser toute ambiguïté au sujet de l'interprétation de cette clause.

Ceux qui ont pris connaissance du rapport élaboré que nous avons publié sur les travaux de la convention du mois d'août dernier, n'ont pas manqué de constater qu'au nombre des amendements alors adoptés, se trouve celui-ci :

ART, 172. En ajoutant à la fin de cet article : "Enfin, pour conserver la qualité de membre et jouir des avantages qu'elle procure, il faut professer la religion catholique et n'appartenir — sans dispense de l'Ordinaire — à aucune société défendue par l'Eglise catholique romaine."

Comme on le voit le texte est précis et il n'est plus possible à nos sociétaires de plaider ignorance sur ce point. Si l'on ne veut pas s'exposer à perdre ses droits dans l'Alliance Nationale, il faut ou éviter les sociétés défendues ou, pour raisons graves, obtenir de l'autorité religieuse la permission d'en faire partie.

Par cette clause, on le comprend, l'Alliance Nationale ne prétend pas empêcher ses membres d'appartenir aux autres bonnes associations, c'est-à-dire aux sociétés dont les aspirations sont en harmonie avec celles de notre race ou de notre religion. Ces sociétés, sœurs de la nôtre, ont leur part de bien à accomplir parmi nos compatriotes, et ceux qui désirent s'affilier à plus d'une association n'ont qu'à s'adresser à elles.

Les souvenirs d'autan, tristes ou joyeux, sont les plus chères légendes d'un peuple.

M. l'abbé CHARLES BEAUBIEN.

Questions Mutualistes

LES SOCIÉTÉS NEUTRES

Nous extrayons d'un article publié dans un journal des Etats-Unis, le passage suivant qui devra donner à songer à nos compatriotes trop prompts à s'enroler dans des sociétés dites "neutres", mais qui en réalité, ne négligent aucune occasion de nous traiter haut la main, quand elles ne vont pas jusqu'à blesser nos aspirations les plus chères.

La mutualité est dans les mœurs. Il n'est presque plus d'ouvriers qui n'appartiennent à quelque société de secours mutuel. On a fini par comprendre que c'est un devoir pour tout homme, non seulement de gagner sa vie pendant qu'il est en santé, mais encore de pourvoir, par de sages économies aux besoins multiples du temps de la maladie et même de venir au secours de la détresse de ceux qu'il laisse après lui, quand la mort vient le surprendre. Aussi ces sociétés de secours se sont-elles multipliées d'une manière extraordinaire, et ont elles prospéré d'une manière merveilleuse. Rien de plus facile pour elles de s'enrichir, toute société sagement conduite peut facilement donner des surplus considérables, étant donné le nombre considérable des membres qu'elle recrute sans efforts. Ces sociétés deviennent donc puissantes et par leurs richesses, et par le nombre de leurs membres. Riches elles ont le pouvoir de l'argent, pouvoir si considérable de nos jours ; comptant des milliers de membres, elles ont le pouvoir du nombre, d'un nombre toujours grandissant de membres étroitement unis entre eux, ayant des intérêts communs et la volonté de s'aider mutuellement. Ces sociétés pour tout dire en un mot sont une force !

La question se pose donc de savoir si nous devons nous priver de cette force, si nous devons travailler, nous Franco-Américains, à mettre cette force au service des autres, au service de ceux qui nous font la guerre, au service de ceux qui sont les ennemis de notre langue ou de notre foi.

Ainsi, posée, la question semble facile à résoudre. Quel est le Franco-Américain qui voudrait acheter les verges avec lesquelles on le fustigerait ? Quel est le Franco-Américain qui voudrait fournir des armes aux ennemis, de sa race, de sa nationalité ?

Mais si en théorie la réponse ne fait plus de doute, il n'en est pas ainsi en pratique. Insoucians, ne se rendant pas compte de leurs actes, les Franco-Américains, en trop grand nombre, donnent leur nom et portent

leur argent aux sociétés neutres, privant ainsi les leurs d'un secours utile, d'une adhésion et faisant ainsi la force de leurs ennemis.

A. E. R.

Soyez aimables pour vos épouses

—Comment est-ce que je parais, demandait une jeune épouse à son mari, en posant devant lui, toute pimpante en sa fraîche toilette, au moment où elle allait partir avec lui pour une sortie ?

Celui-ci détacha tranquillement la vue du journal qu'il était occupé à lire, la regarda avec un air de critique et répondit simplement :

"Très bien, tu seras convenable"

Le cœur de la jeune femme se brisa et ses lèvres pâlirent, mais le mari ne le sut pas. Elle avait conscience d'être de son mieux, et désirait, de la part de son mari, un mot de louange, d'admiration. Ce mot lui était refusé.

Pourquoi celui-ci se montrait-il aussi parcimonieux de ses compliments ?

Interrogez la plupart des hommes qui répondent de cette façon à leur épouse lorsqu'elle sollicite leur opinion et ils vous diront qu'elle a toujours très bonne mine, qu'elle est mise avec goût et au-dessus de toute critique.

Pourquoi, alors, ne le lui disent-ils pas ? Ou mieux encore, pourquoi ne point profiter de l'occasion pour lui faire un petit bout de discours dans la note amoureuse ?

Ils se refusent à accorder à leur propre épouse les simples remarques courtoises qu'ils ne manqueraient pas de faire, en pareille occurrence, à une de leurs connaissances.

Il y avait un mari mort aujourd'hui—qui avait coutume de dire à son épouse : "Ma chère, tu as l'air charmante, ce soir," ou encore : "Je t'aime plus que tout avec cette jolie toilette bleue"

Le brave homme n'avait rien de brillant comme beau cavalier, et cependant, après sa mort, sa veuve ne cessait d'en faire des compliments pour ces justes tributs d'affection dont il n'avait cessé de l'entourer, avec une courtoisie d'amoureux, même après plusieurs années de mariage.

—Oh ! disait une femme, prise de dépit, je voudrais bien être un homme, rien que pour montrer quel bon mari je ferais !"

Berlin Daily News.

Pour le temps des fêtes

L'intempérance est un vice particulier une passion qui s'acquiert. La nature entraîne l'homme à bien des excès, mais si elle n'a été pervertie, elle ne le pousse pas à un usage immodéré des boissons alcooliques. Nous naissons tous avec une passion dominante ; pour les uns c'est la colère, pour d'autres l'orgueil, ou quelque vil penchant ; mais il y a bien peu d'homme qui naissent ivrognes. Si les parents ont donné à leur enfant, avec la vie, un goût naturel pour les boissons, les excès dont cet enfant se rendra peut être coupable plus tard, pourront être jusqu'à un certain point excusables ; ce n'est là qu'une exception. On ne devient pas ivrogne en un jour, et l'ivrognerie est un vice qui se contracte par la violation répétée des lois de la tempérance. Or tout dans notre société et dans nos mœurs tend à favoriser le développement de l'intempérance. L'influence de l'opinion publique est immense, et l'opinion publique enseigne et prêche l'intempérance. Plus d'un parmi ceux qui prennent un premier verre pour satisfaire aux exigences sociales, en se promettant bien de ne jamais aller jusqu'aux excès tombent victimes de la boisson.

L'opinion publique exige que les vins les plus variés coulent sur la table de tous les banquets.

Des amis se rencontrent après quelques semaines, quelques jours de séparation ; le plaisir de se revoir serait incomplet si on ne prenait plusieurs verres de boisson ; il faut donc entrer au cabaret.

Il n'y a pas deux maisons sur dix, à la ville comme à la campagne, où l'on ne trouve quelque variété de liqueurs et souvent plusieurs à la fois. Et pourquoi ces folles dépenses ? toujours pour satisfaire les exigences de la société. Que des parents ou des amis viennent vous visiter ; il faut bien être en mesure de leur offrir à boire. Dans un grand nombre de familles, on croirait insulter ses hôtes, si on ne leur présentait de la boisson. Les enfants grandissent ayant toujours sous les yeux le *flacon de gin*, la bouteille de whiskey ou de brandy ils contractent insensiblement des habitudes d'intempérance et d'ivrognerie. L'usage de la boisson est en quelque sorte entré dans nos mœurs. Les affaires les plus sérieuses se traitent au restaurant. C'est autour d'une table chargée des vins les plus exquis, que sont très souvent discutés les grands intérêts des familles et de la société.

Si on lève une maison ou un bâtiment quelconque, on met le *bouquet* sur la dernière paire de chevrons, puis il faut *mouiller* la bâtisse sous peine de passer pour mesquin. *Avez vous signé* un contract, fait n'importe quelle transaction, il faut *prendre un coup* ; *il faut payer la traite* à propos de rien.

On boit pour se réchauffer ; *on boit* pour se rafraîchir ; *on boit* pour prendre le coup d'appétit ; il faut prendre un coup pour finir le repas ; *on boit* pour aider la digestion ; *on boit* pour la rendre plus lente ; *on boit* pour se donner du nerf ; *on boit* pour s'étourdir ; *on boit* pour trouver le sommeil ; *on boit* pour le chasser ; *on boit* par complaisance pour les amis ; *on boit* pour chasser l'ennui du désœuvrement ; *on boit* dans la peine, *on boit* dans la joie ; à la maison à l'atelier, en voyage, aux funérailles, en excursion de plaisir, partout, toujours.

Il n'est pas étonnant, qu'avec ces mœurs et ces usages, l'opinion publique reconnaisse le commerce des boissons comme l'un des plus honorables, qu'elle permette aux violeurs de la loi de marcher la tête haute et de s'enrichir sur la tombe de leurs concitoyens

Abbé CHS LAROCQUE.

Travaillez toujours

La physiologie élémentaire peut expliquer, le plus simplement du monde, cette nécessité d'une règle pour le travail.

Au point de vue de son fonctionnement, notre cerveau est absolument comparable à tels autres de nos organes, à notre estomac, par exemple. Si nous nous accoutumons à déjeuner tous les jours à midi, sans que notre volonté ait en rien besoin d'intervenir, tous les jours à midi, de lui-même, il se congestionne et sécrète du suc gastrique. Si, une fois, nous ne lui donnons rien à manger, il souffre et crie famine ; si, pour longtemps, nous dérangeons ses habitudes, si les heures de nos repas deviennent irrégulières, l'estomac se détraque et contracte une maladie : ses parois se fatiguent et ses glandes s'épuisent.

Notre cerveau est tout pareil.

Il s'éténue à travailler irrégulièrement. Mais de même que notre cœur ne se fatigue point de battre tout au cours d'une longue vie, ni notre estomac de digérer si on lui règle ses repas, de même notre cerveau peut travailler presque indéfiniment, sans lassitude, pour peu que l'on régularise son effort.

Concours de Recrutement

DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1907.

ARRÊTÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 30 juin prochain, (1907).

DROITS D'ENTRÉE.

Art. 1.—Les droits d'entrée restent tels que fixés par les articles 176 et 385 des statuts, c'est-à-dire :

| | | | |
|--------|--------------------------------|----|-------|
| \$2.50 | pour certificat de dotation de | \$ | 500 |
| 2 50 | “ “ “ | “ | 1,000 |
| 5.00 | “ “ “ | “ | 2,000 |
| 8 00 | “ “ “ | “ | 3,000 |

Art. 2.—L'honoraire d'enregistrement à transmettre au Conseil Général reste aussi tel que fixé par l'article 213 des statuts, savoir :

| | | | |
|--------|--------------------------------|----|-------|
| 50c | pour certificat de dotation de | \$ | 500 |
| 50c | “ “ “ | “ | 1,000 |
| \$2 00 | “ “ “ | “ | 2,000 |
| 4 00 | “ “ “ | “ | 3,000 |

RECOMPENSES OFFERTES PAR LE BUREAU EXECUTIF.

Art. 3—1°. \$1.50 au proposeur de chaque candidat définitivement admis comme membre durant le concours.

2°. \$2.00 par membre au lieu de \$1.50 au proposeur du plus grand nombre de membres admis dans son cercle.

3°. \$1.75 au lieu de \$1.50 au membre qui proposera le plus grand nombre de membres dans son cercle, après le premier.

4°. PRIX D'HONNEUR.

(a) \$3 00 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres dans toute la société.

(b) \$2 75 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres après le premier.

(c) \$2 50 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres après le deuxième.

(d) \$2.25 par membre au proposeur du plus grand nombre de membres après le troisième.

Art. 4.—Les gagnants des récompenses mentionnées au paragraphe 4, n'auront pas

droit aux autres prix mentionnés aux paragraphes 1, 2 et 3.

Art. 5.—Dans les cercles auxquels appartiendront les gagnants des quatre prix d'honneur mentionnés au paragraphe 4, les prix offerts aux paragraphes 2 et 3 seront alors adjugés au proposeur du plus grand nombre de membres qui suivra les gagnants des prix d'honneur.

Art. 6.—Pour mériter les prix mentionnés dans ce décret il faudra que tout proposeur ait présenté et fait admettre ses candidats dans le cercle dont il fait partie.

Art. 7.—Ne seront comptés pour l'adjudication des prix, que les membres qui auront acquitté leurs contributions, et autres versements requis, pour 2 mois au moins.

Art. 8.—Les conditions, stipulations et avantages du présent arrêté ne s'appliquent pas aux membres fondateurs signataires d'une requête demandant l'institution d'un bureau de perception ou d'un cercle, aux membres recrutés par l'intermédiaire ou avec le concours personnel d'un organisateur ou inspecteur du Conseil Général, ni à ceux qui les ont présentés comme candidats.

Art. 9.—Les secrétaires-archivistes des cercles et les percepteurs des bureaux de perception devront faire rapport au Secrétaire Général le 1^{er} août prochain, des résultats qu'ils auront obtenus durant le concours spécifiant les noms, prénoms, dates d'admission des candidats qui auront été admis et qui auront acquitté leurs contributions ou autres versements requis pour deux mois au moins, ainsi que les noms de ceux qui les auront présentés. Les bureaux de perception et les cercles qui n'auront pas transmis leurs rapports avant le 1^{er} septembre 1907, ainsi que les rapports et remises mensuels, au temps prescrit, pour permettre les vérifications nécessaires pour faire l'adjudication des prix, pourront être déclarés hors concours.

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.

Montréal, 10 décembre 1906.

J'ai toujours pensé et plus que jamais je pense que Québec devrait être pour les Canadiens-Français ce que la Mecque est pour l'Arabe, la ville par excellence, la ville sa crée entre tous.—SIR WILFRID LAURIER.

Episodes d'histoire naturelle

LE VAUTOUR DES MERS

Du haut d'une falaise de cert pieds, un oiseau aux grandes ailes blanches se précipite dans l'abîme, reparait au sitôt sur la vague, saisit un poisson de sa griffe puissante, le porte à son bec claquant de convoitise, l'engloutit, s'envole, se perd dans la nue, redescend comme un trait, tourbillonne sur ses flots et pique de son bec insatiable, fourchette vivante et crochue une proie nouvelle dans le plat de l'Océan.

Cet oiseau, c'est le vautour des mers, le vorace albatros, le grand bohème des vagues et des nues.

On le rencontre sur nos côtes de France et au Japon, en Norvège, à Java, au Sénégal, aux Antilles, à la Terre de Feu. Le tour du monde est un jeu pour lui et ses ailes, bravant les frimas et les rayons, le portent, le bercent, l'entraînent du pôle à l'équateur.

Sa tête est belle et fière, son œil farouche; sa vue perçante sonde les abîmes tandis que son vol dépasse les nues. En moins de cinq minutes, on le voit descendre du ciel, raser les vagues, saisir une proie, nager, s'élever, tourbillonner, disparaître : un vertige et un éblouissement.

Sa passion, c'est l'azur, l'infini, la liberté ; c'est l'ouragan qui soulève les flots, la grande voix des mers, l'écume furibonde et blanchissante où il se repose, se balance comme sur un hamac mugissant. C'est la tempête enfin qu'il salue d'un cri sauvage, qu'il traverse comme un trait avec l'éclat d'une boule de neige.

Comme le vautour des montagnes, le vautour des mers est insatiable. Engloutir, c'est sa vie. Tout cadavre attire ce grand chiffonnier de l'Océan, le fixe, le retient, le ravit, lui arrache des cris funèbres et gloutons qui, se mêlant au fracas des tempêtes, lui ont valu le nom d'albatros "hurleur".

Le nid de l'albatros est aussi extraordinaire que l'oiseau lui-même. Fait de varechs et de roseaux, il n'a pas moins de six à sept pieds de circonférence. Dans ce vaste nid, la mère ne pond qu'un œuf, d'où sortira un petit géant. Bientôt, entraînés par le double amour des mollusques et de la liberté, les vautours laissent leur enfant dans ce grand nid qui ressemble à l'ébauche d'une cabane et partent pour la haute mer, pour les abîmes et les nues, volant, nageant, plongeant, criant, hurlant, dévorant.

Mais, comme un enfant en nourrice, le pe-

tit vautour recevra la visite de ses parents qui viendront, de temps à autre, surveiller sa croissance, admirer son beau plumage et lui porter, en guise de friandises, des sardines, des moules et des crevettes.

Au bout de quelques mois, les vautours reprennent possession de leur nid en vue d'une progéniture nouvelle et renvoient l'enfant déjà fort qui fait claquer son bec en signe d'adieu, ouvre ses grandes ailes et s'envole dans l'infini, dans l'inconnu.

Blottie dans le nid où doit naître un nouveau fils, la mère suit d'un regard oblique et doux le point blanc qui file et disparaît dans le ciel :

— Va, mon enfant, va ! la brise est douce et la sardine est fraîche. Dîne bien et, sans sans crainte, vole de l'Islande au Pérou, de la Martinique à Ceylan, bravant les tempêtes et les forbans des airs. Plaise aux vents des mers que nous nous rencontrions, un jour, en Écosse ou au Japon !

Sur terre, le superbe albatros, vautour des océans et roi des mers, n'excite que la passion et la risée. D'imposant il devient grotesque, d'altier ridicule, de superbe misérable. Titubant à chaque pas sur ses courtes pattes, il agite ses grandes ailes comme un ivrogne étend ses bras. Si on l'attaque, il souffle comme un phoque et crie comme un âne dont il a la voix retentissante et disgracieuse, allonge son coup comme une oie et fait claquer son grand bec ainsi que le couvercle d'une tabatière.

Veut-il s'élaner, il tombe comme une masse ; veut-il se redresser, il culbute comme un clown ; veut-il fuir, c'est une barque à la dérive toujours prête à chavirer.

Qu'a-t-il fait de sa majesté farouche, de sa noblesse et de sa beauté, le puissant vautour des mers, famélier des nuages et des flots ? Sur la vague furieuse, c'était un maître, et dans le ciel immense, un roi. Ici, ce n'est plus qu'un âne qui braie et une oie qui se dandine !

FULBERT-DUMONTEIL.

L'Évangile n'a besoin que d'être médité pour porter dans l'âme l'amour de son auteur. On n'en quitte point la lecture sans se sentir meilleur qu'auparavant.

J.-J. ROUSSEAU.

Derrière tout misanthrope, il y a eu un ami des hommes, ami trop tendre le plus souvent et qui a reçu de trop sensible blessures.—SAINTE-BEUVE.

Une Coopérative Modèle

LA DOYENNE DES ASSOCIATIONS COOPERATIVES
BELGES VIENT DE CELEBRER
SES NOCES D'ARGENT

(Le Canada, 1 Sept. 1906)

On a célébré en octobre dernier, le vingt-cinquième anniversaire de la création de la doyenne des associations coopératives de Belgique. C'est la Société "Vooruit (Vooruit, En avant, de Gand)", celle qui a servi de modèle à toutes les associations du même caractère. Son histoire vaut d'être résumée.

En 1881, quelques membres d'une boulangerie coopérative, fondée depuis 1873 par des ouvriers d'élite, résolurent de donner à leur association un caractère nouveau en consacrant une partie des bénéfices de la production du pain à la propagande politique.

Le citoyen Anseele, devenu, depuis, député au Parlement, était parmi ces audacieux missionnaires, et c'est lui qui est demeuré l'âme du "Vooruit," dont le développement a été étonnant.

L'institution nouvelle disposa d'un capital de \$400, qui lui fut avancé par une association mutualiste à tendances plus ou moins internationalistes. Le "Vooruit" put, dès 1883, grandir et s'établir dans une ancienne fabrique où l'on contruisit une boulangerie mécanique et des salles de réunion, de concert et de meetings. On fabriquait alors 12,500 pains par semaine déjà, au lieu de 1,000 en 1881.

Les bénéfices de la boulangerie permirent, successivement, d'entreprendre de nouvelles branches d'affaires et, en même temps, d'accentuer la propagande politique.

En 1884, on commença la vente des habillements des étoffes, et du café ; en 1885, on ouvrit la première pharmacie ; en 1886, on établissait un local pour la confection et la vente des chaussures ; en 1889, on organisait la vente du charbon et on créa la première épicerie complète.

Les recettes globales annuelles, qui avaient été de \$60 000 francs environ en 1884, atteignaient \$200.000 !

D'autres part, l'on avait fondé un journal flamand, "Vooruit," en 1884, et les coopérateurs abandonnaient avec une facilité croissante une large part de leurs bénéfices à la propagande politique.

Les fours à pain, les magasins, les épiceries, les pharmacies n'ont fait, depuis, qu'aug-

menter en nombre ; la Société a construit deux palais juxta posés qui sont les deux plus grands édifices de Gand ; elle a en outre, un local de fêtes, avec bibliothèque, et de nombreux autres immeubles pour ses magasins et ses fabriques.

Le "Vooruit" a aussi compris, de bonne heure, que les bénéfices pourraient être beaucoup plus grands si, au lieu d'être une simple coopérative de consommation, il pouvait devenir une coopérative de production d'autres denrées que le pain. Il a donc constitué des filiales coopératives pour la fabrication des vêtements, des chaussures, des cigares, pour l'imprimerie, pour la maçonnerie, pour le transport, etc.

Finalement, en 1903, la Société a érigé un tissage coopératif, dont la clientèle se recrute principalement parmi les autres associations du pays.

Le développement des institutions industrielles et commerciales et celui de la propagande politique ont marché de pair avec la création et le développement de plusieurs institutions d'amélioration intellectuelle et physique et des œuvres de mutualité.

Il y a une caisse mutuelle de prévoyance et de maladie qui occupe dix huit médecins et a sa salle d'opérations propre, il y a un fonds de secours pour les femmes malades ; il y a une caisse de pensions qui prochainement, déboursera \$12.000 par an.

Il y a, enfin, des sociétés littéraires, musicales, chorales, dramatiques, de gymnastique.

Le nombre des membres de la mutualité permet de fixer à \$30,000 le chiffre moyen des affiliés à la coopérative "Vooruit" (il y a 160,000 habitants à Gand) et l'on y cuit actuellement, de 90.000 à 100.000 pains par semaine.

Le bilan de 1905 se chiffre par un actif et un passif de \$658.000. Les espèces en caisse et en banque s'élèvent à \$68.000, les immeubles, les machines et les meubles sont évalués à \$400 000 environ !

...Notre cœur est un vase.
Que les soins d'une mère ont seuls pu façonner
Il est large et profond : l'amour le fait sonner.

PAMPHILE LEMAY.

Nos tribulations enfantines sont le produit de nos imperfections naissantes, comme plus tard nos tourments les plus poignants émanent de nos défauts invétérés.

L'HON. F. G. MARCHAND.

Culture Physique

L'HYGIÈNE DU FUMEUR

Voici sur l'habitude de fumer du tabac des préceptes et des conseils excellents donnés par le Dr A. Bertherard dans la *Tribune Médicale* :

« Ne fumez jamais plus de trois à quatre pipes ou cigares par jour ; s'il vous est possible, bornez-vous à deux. — Il n'est pas bon de fumer à jeun, immédiatement avant ou après le repas. Quel que soit le mode de fumer, il faut éviter le contact direct du tabac avec la muqueuse buccale et surtout avec les dents, qui sont ainsi excitées au mâchonnement ; le cigare doit être fumé dans un bout d'ambre, d'ivoire ou de bois. — Fumer, en les rallumant, des portions de cigares éteints, est, avec le système de la pipe culottée et juteuse, le plus sûr moyen de s'incommoder par la nicotine. — Tout fumeur fera bien, s'il le peut de se rincer la bouche après avoir fumé. — *A fortiori* la précaution se recommande-t-elle aux chiqueurs. Par la même raison, il conviendrait de soumettre les embouts, tuyaux, fourneaux où l'on a coutume de brûler le tabac, à de fréquents lavages, soit avec l'éther, soit avec une eau additionnée d'alcool ou de vinaigre.

L'habitude prématurée de fumer est certainement dommageable à l'enfance et pendant la période adolescente de l'évolution organique. L'économie ne peut que pâtir, à cette époque, de l'influence nerveuse narcotique, si légère soit elle, et de la déperdition salivaire inseparable de l'acte. L'association contre l'abus du tabac a donc été sagement inspirée en s'affiliant les instituteurs de toutes classes pour écarter de la jeunesse une pratique contraire aux intérêts de son développement. Tout le monde ne peut pas impunément fumer. Il est à cette habitude des contre-indications pathologiques ou idiosyncrasiques qu'on serait imprudent et coupable d'enfreindre. Les maladies des poumons, du cœur, les affections chroniques de la bouche, du nez, des yeux, du pharynx et de l'estomac, expriment les principales incompatibilités ; leur détermination exacte, absolument individuelle, devra toujours être définie par l'intervention des médecins. L'aération des lieux où l'on fume doit être soigneusement surveillée. Si la fumée de tabac ne mélange pas des quantités appréciables de principe toxique à l'oxygène de l'atmosphère qu'elle envahit, toujours est-il qu'elle se substitue, par son volume et par les pous-

sières qui la composent, à l'air pur nécessaire à l'hématose. S'endormir la nuit dans une chambre où l'on a fumé tardivement constitue une infraction grave aux lois élémentaires de l'hygiène.

+

C'est le logement malsain qui fait l'homme malade. Toute l'hygiène préventive des maladies microbiennes, et en particulier de l'omniprésente tuberculose, est résumée dans cette phrase.

+

LA PROPRETÉ C'EST LA SANTÉ

Cet axiôme éternellement vrai n'est pas assez compris. Car la propreté qui fait la santé n'est pas seulement la propreté extérieure, apparente, mais encore bien plus la propreté des tissus et des organes eux-mêmes. C'est la propreté des organes de la respiration, du tube digestif et de ses annexes, des organes d'élimination qu'il faut chercher avant tout, car c'est cette propreté intérieure qui fait la santé.

La maladie en effet est toujours le fait d'une fermentation microbienne, c'est la putréfaction des substances organiques inutiles, usées, ou mortes qui séjournent au sein des tissus. Si ces tissus ne contenaient aucune substance en déchéance, les microbes ne pourraient s'y développer et conséquemment il n'y aurait pas de maladie possible.

C'est pourquoi la simple propreté intérieure dans tous les organes vaut mieux pour enrayer les maladies que toutes les drogues antiseptiques.

+

PROPRETÉ DE LA BOUCHE ET DES DENTS

La première chose qu'il faut faire au lever le matin, c'est de faire un nettoyage complet de la bouche et des dents, débarrasser la gorge des mucosités accumulées pendant la nuit, la langue de tout enduit qui pourrait y adhérer, et brosser les dents très propres.

Celui qui est plus minutieux pour faire la toilette de sa bouche et de ses dents que pour celle de ses joues, se sauve par le fait même bien des maux de gorge, et ménage beaucoup d'argent chez le dentiste. Il a en outre l'avantage de garder ses 32 dents jusqu'à un âge très avancé.

Dr. J. P. GADBOIS

Les indécis, peuples ou individus, ont les inconvénients de tout et ils bénéficient de rien.—G. TOURNADE.

Pages Canadiennes

LOUISBOURG

Le cap Breton qui n'est séparé de la Nouvelle-Ecosse que par l'étroit gut de Canceau, semble être un prolongement de cette presqu'île. Il a la forme singulière d'un fer à cheval, avec le lac Bras-d'Or pour mer intérieure, et est extrêmement redouté des marins, à cause de sa situation ? au milieu d'une région de brumes et de tempêtes. Sur la côte de cette île, qui regarde l'Europe à plus de mille lieues de distance, s'ouvre un havre spacieux et profond, fermé à tous les vents par deux longs promontoires, contre lesquels viennent se briser les vagues de la mer. Ce port, toujours libre de glaces en hiver, offre un refuge aux navires pêcheurs bien longtemps avant que Champlain l'eût entendu désigner sous le nom de Port aux Anglais. Il paraît aujourd'hui presque aussi inhabité qu'à cette époque reculée ; mais quand on y descend, on ne tarde pas à s'apercevoir que le sol a été remué à plusieurs endroits par la main des hommes. Sur la pointe méridionale gisent les ruines d'une ville fortifiée, à moitié ensevelie sous le gazon, avec ses portes et ses murs renversés dans les fossés par les boulets de la mine. Quelques pans d'édifices aux vastes proportions, des casemates qui ont résisté à la poudre, étaient leurs ouvertures béantes au soleil et servent d'abri contre le vent et la pluie à quelques moutons et vaches qui paissent parmi ces décombres et dans le cimetière voisin, où dorment des légions de vaillants soldats. Quand on parcourt cette cité morte et déserte dont le silence n'est troublé que par le tintement des clochettes des bestiaux et par le roulement mélancolique des vagues, on se croirait au milieu des ruines de Pompéi.

Du haut d'un monticule qui fut autrefois la citadelle, l'œil embrasse toute la rade, où dorment quelques barques de pêcheurs sur une eau tranquille, tandis que, au dehors, la grande houle de l'Océan vient déferler et rejaillir en écume blanche sur la pointe de Rochefort, sur l'île de l'Entrée et sur le promontoire opposé. Les hauteurs rocailleuses qui s'étagent aux alentours sont couvertes d'une végétation de sapins et d'épinettes rabougrées d'un vert dur, dont les branches barbelées rendent un sifflement triste et monotone en se balançant aux vents du large. On croirait entendre les lamentations lointaines de quelque invisible Jérémie. Ça et là quelques huttes de pêcheurs, dont les filets séchent sur

les galets et sur les courtines écroulées. Voilà tout ce qui reste de Louisbourg, surnommée le Dunkerque de l'Amérique.

L'abbé H. R. CASGRAIN.

Pages Oubliées

LES ÉVANGILES

Chaque évangéliste a un caractère particulier, excepté saint Marc, dont l'Évangile ne semble être que l'abrégé de celui de saint Mathieu et qui est surtout précieux pour la morale. C'est cet apôtre qui nous a transmis le plus grand nombre de ces préceptes ou sentiments qui sortaient avec tant d'abondance des entrailles de Jésus-Christ—Saint Jean a que que chose de plus doux et de plus tendre. On reconnaît en lui (le disciple que Jésus aimait,) le disciple qu'il voulut avoir auprès de lui aux jardins des Oliviers, pendant son agonie. Au reste, l'esprit de tout l'Évangile de saint Jean est renfermé dans cette maxime qu'il allait répétant dans sa vieillesse : cet apôtre, rempli de joies et de bonnes œuvres, ne pouvant plus faire de longs discours au nouveau peuple qu'il avait enfanté à Jésus Christ, se contentait de lui dire : "*Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres.*"—Saint Jérôme prétend que saint Luc était médecin, profession si belle et si noble dans l'antiquité, et que son Évangile est la médecine de l'âme ; le langage de cet apôtre est pur et élevée. On voit que c'est un homme versé dans les lettres et qui connaissait les affaires et les hommes de son temps.—Plus on lit les Épîtres des apôtres, surtout celles de saint Paul, plus on est étonné ; on ne sait quel est cet homme qui, dans une espèce de prône commun, dit familièrement des mots sublimes, jette les regards les plus profonds sur le cœur humain, explique la nature du souverain Être et prédit l'avenir.

CHATEAUBRIAND.

Partout où le nom canadien ou acadien est prononcé aujourd'hui, que ce soit sur les rives désolées du Labrador, que ce soit sur les bords des bayous fleuris de la Louisiane, il est aimé, il est respecté. C'est que, voyez-vous, on le retrouve partout signant les plus belles pages de l'histoire de France du siècle dernier et du siècle précédent. — FAUCHER DE ST MAURICE.

Notes Encyclopédiques

Un bec de gaz consomme autant d'air que quatre grandes personnes.

* * *

La ville de St-Louis où s'est tenue l'exposition universelle de 1904, n'était, il y a cent ans, date de la cession de la Louisiane—dont le Missouri actuel faisait partie—qu'un médiocre village et ne comptait en tout que trois rues : la Grande Rue, la rue de l'Eglise et la rue de Granges. Un magistrat, M. Lucas, avait acheté pour \$700, 280 arpents de terre. Aujourd'hui, ces 280 arpents vaudraient 70 millions de dollars.

* * *

La population de l'Allemagne augmente avec une telle rapidité que toutes les énergies et toutes les forces de l'empire sont dirigées vers l'expansion et vers le développement toujours plus grand du commerce qui en est la conséquence. Acquérir de riches colonies, créer des marchés pour les industries allemandes, construire des vaisseaux, en un mot donner à l'Allemagne une suprématie navale et commerciale, voilà le but de l'effort allemand depuis trente années.

* * *

On vient d'inventer en Angleterre un curieux appareil, basé sur le système des automatiques, et dont le but est d'inciter le peuple à l'épargne. On placera cet appareil dans tous les endroits publics. Moyennant une pièce de 2 cents il délivrera un ticket. Et le possesseur de 60 de ces tickets recevra un livret de caisse d'épargne.

On parle d'installer un grand nombre de ces appareils dans les habitations ouvrières.

* * *

Les côtes du Canada sont très découpées et représentent plusieurs grands golfes, baies et anses en outre d'un nombre considérable de plus petits ; les principaux sont : à l'est, le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy et la baie des Chaleurs ; au nord la baie d'Hudson qui est réellement une vaste mer intérieure ayant 1,000 milles de longueur, 600 milles de largeur avec une superficie de 350.000 milles carrés, la baie de Baffin, le golfe de Boothia et les détroits de Melville et de Lancaster et à l'ouest le détroit de Juan de Fuca et le golfe de Georgie et le détroit de la reine Charlotte.

* * *

La chambre des lords d'Angleterre s'est occupée de défendre les jeunes gens contre

l'habitude du tabac. Elle estime que cette coutume de fumer jeune est assurément une pratique détestable. Les médecins la condamnent tous. Au Japon, le Parlement a été si impressionné par la gravité de la question qu'il a voté une loi interdisant aux jeunes gens de fumer avant l'âge de vingt ans. Le bill qu'on présentait à la Chambre des lords n'était pas si rigoureux ; mais même en ne fixant qu'à seize ans l'âge où il sera permis de fumer, la loi serait bien difficile à appliquer. Un marchand de tabac ne peut guère distinguer à première vue si son client est âgé de plus ou moins de seize ans. On ne peut guère exiger des fumeurs la production d'un acte de naissance. Aussi le bill a-t-il été renvoyé à une commission spéciale.

Notre langue

La langue française est un diamant d'un prix inexprimable ; c'est une œuvre d'art travaillée par les siècles, d'une beauté à nulle autre pareille. Tout le monde l'admire, elle charme tout le monde, bien qu'elle ne livre ses secrets qu'à un petit nombre ; il faut être amoureux d'elle, l'aimer beaucoup, lui faire longtemps la cour, et elle ne se donne qu'à celui qui sait la vaincre par un labeur persévérant et une longue constance ; mais quels trésors elle révèle à ses favoris ! Sa délicatesse exquise ravit l'intelligence ; elle est tout amour et toute gaieté, pleine de noblesse et d'enthousiasme, accessible aux sciences comme à la fantaisie, à tous les sentiments dignes ; elle comprend votre cœur et seconde votre esprit. Si vous la possédez, rien ne vous décidera jamais à y renoncer ; vous la garderez comme votre million bien.

Il en fut ainsi de nous. La langue française est un héritage sacré que nous nous sommes transmis de génération en génération intact et sans souillure, et lorsque nous discourons sur le bon vieux temps, lorsque nous nous entretenons de la France, c'est dans sa propre langue que nous le faisons.

OSCAR DUNN.

La volonté, cette faculté qui résume tout ce que l'âme a de fort et de grand, la volonté est la pierre angulaire de l'édifice du bonheur.—DR SEVERIN LACHAPPELLE.

L'entêtement est une faiblesse absurde. Si vous avez raison, il amoindrit votre triomphe ; si vous avez tort, il rend honteux se votre défaite.

Les Associations de Secours Mutuels

(Suite)

Il n'est peut-être pas de nation qui ait conservé aussi religieusement que l'Angleterre ses anciennes institutions ; c'est ce qui explique avec quel soin jaloux elle en recherche les origines et avec quel orgueil elle en raconte l'histoire ; mais ce sentiment, qui la porte à mesurer l'utilité d'une chose d'après sa durée, la pousse à inventer des origines fabuleuses et des antécédents imaginaires, qui démontrent jusqu'où peut aller la naïve crédulité des classes populaires chez le peuple anglais...

Quoiqu'il en soit de ces prétentions pué- riles, il paraît néanmoins certain que les sociétés de secours mutuels ont existé dans l'antiquité tant il est vrai de dire qu'à toute époque, l'homme a eu conscience de sa faiblesse dans l'isolement ; et que, comprenant l'utilité de l'association, il en a recherché les bienfaits.

Il est cependant difficile de remonter aux véritables origines des associations mutuelles ; presque aucun document sur ce sujet n'est parvenu jusqu'à nous ; le plus ancien, le seul peut-être qui a pu être conservé, est un passage des œuvres de l'écrivain grec Théophraste, lequel vivait 300 ans avant Jésus-Christ : nous y trouvons l'indication d'une société ayant une caisse commune, dans laquelle étaient déposées les cotisations payées mensuellement par chaque membre, et dont le fonds était employé à secourir les sociétaires qui, d'une façon quelconque, se trouvaient atteints par l'adversité.....

Mais ce n'est qu'à la fin du 17^e siècle que se place l'origine des sociétés de secours mutuels telles qu'elles existent actuellement ; et l'honneur d'avoir fondé, en Angleterre, les premières associations de ce genre appartient à ces français, qui, chassés de leur pays par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, avaient, comme on le sait, cherché un refuge de l'autre côté du détroit.

Et depuis ce temps, les législations de tout les pays, reconnaissant l'utilité et l'importance des associations mutuelles, en ont autorisé et protégé l'établissement et le maintien.....

Une immense carrière d'expansion et de progrès est ouverte devant les sociétés de secours mutuels. Elles la parcoureront avec honneur et profit, si elles sont bien compri-

ses et sagement administrées : si, d'une part, elles ne négligent aucun des moyens nombreux à leur disposition pour augmenter leur bien être, étendre le cercle de leur action bienfaisante, améliorer la condition morale et matérielle des sociétaires ; et, surtout, si elles ne compromettent pas leur avenir par des expériences trop hasardeuses ou une générosité en désaccord avec les sacrifices et les contributions imposées à leurs membres.

Cependant si nous les regardons au point de vue religieux, national et économique, nous pouvons les classer en trois groupes différents.

Au point de vue religieux, l'Eglise catholique, s'inspirant de la même doctrine que son fondateur, "Qui n'est pas avec moi, est contre moi," distingue essentiellement trois classes de sociétés de bienfaisance. Celles qui reconnaissent et acceptent la direction de l'Eglise, et celles-là, elle les favorise, les protège, les encourage ; les sociétés qui sont ou se prétendent neutres, et celles-là, l'Eglise les tolère, tout en les surveillant diligemment ; enfin les sociétés foncièrement hostiles à l'esprit chrétien, et ce sont celles que l'Eglise dénonce sans pitié, que ces enfants reçoivent instruction de fuir et de combattre au besoin.

A point de vue nationale, nous voyons les différents membres d'une même race se grouper ensemble pour former autant d'associations distinctes ayant pour principal but la conservation de l'amour et de l'usage de leur langue, le respect de leur foi et de leurs institutions comme aussi le progrès de leurs intérêts matériels et moraux.

Enfin, au point de vue purement économique, nous voyons actuellement d'un côté les classes ouvrières, qui, après avoir formé autant d'associations particulières qu'il existe de métiers différents, forment un conseil central composé de délégués de ces diverses associations, lequel est chargé de sauvegarder les intérêts de l'ouvrier dans le règlement des difficultés qui peuvent surgir entre lui et ses patrons : nous avons été témoins plus d'une fois de l'esprit de solidarité, l'unique gage de succès, qui existe parmi les ouvriers de différents métiers.

ARMAND GRENIER.

(A suivre)

Mieux vaut se coucher sans souper que se lever endetté.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Tél. Bell 2255.

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1906

AVIS

Le Trésorier Général, M. A. St Cyr, sera aux bureaux de l'association tous les jours, de 11.30 hr a.m. à midi et demi, pour y rencontrer ceux qui ont des affaires à traiter avec lui pour emprunts ou autres questions se rattachant à son département.

Ça et là

L'année qui vient de s'écouler, dit un confrère, a été une année d'étude pour ceux qui s'occupent d'assurance fraternelle. Il en est résulté de grands changements dans les certificats et les tarifs de plusieurs sociétés. Partout la tendance vers l'amélioration et la stabilité a été très marquée.

* * *

Les cercles où la rétribution n'est pas comprise avec la cotisation, en vertu d'un règlement, doivent se rappeler qu'ils doivent exiger la rétribution durant ce mois. De plus, les cercles doivent faire remise du montant intégral de la rétribution pour tous les membres en règle avec leur rapport de janvier, que ces membres l'aient payée ou non.

* * *

Il n'y a aucun doute que tous les cercles se feront un devoir de nous transmettre leur

rapport annuel (y compris l'appendice s'ils ont une caisse des malades) pas plus tard que le 10 janvier prochain, car après cette date les cercles retardataires sont frappés d'une amende. Consultez les statuts aux articles 229, 230, 317, 321, afin de vous renseigner.

NOUVEAU CERCLE

Cercle Royal, No 267.

Institué à la Ville St-Louis, comté d' Hochelaga, le 12 nov 1906, par M. Chs Duquette, R.P.G., et organisé par MM. N. Royal et G-o. Monet, sous le patronage de M. le chanoine L. Pailleur.

OFFICIERS :

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| Chap. M. l'abbé V. Thérien, | Sec. Arch., Alf ed Dion, |
| Sb. P. G., P. de Châteaufort, | S.-F. et T. Roméo Samson, |
| Prés., Arthur Villeneuve, | Md. Ex., J. B. Prince, |
| Vice-P., Rodolphe Thibodeau, | Comm., U. Dubois, |
| | Introd., Emile Beauchamp. |

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 31 oct. 1906.

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

B.P. Lacadie, No 197.

Institué à Lacadie, comté de St-Jean, le 21 novembre 1906, par Chs Duquette, R.P.P.G., et organisé par le Dr J. L. Leprohon.

Comité de Surveillance : MM. Cyrille Gagnon, président ; Adélar Marier et Alcide Deland.

Percepteur, Joseph Bécharé.
Md. examinateur, P. A. L'Eueyter.

CONDOLÉANCES

| Nom du Cercle ou B.P. | No. | Rés. de cond. votées à | à l'occasion de la mort de |
|-----------------------|-----|---------------------------------|----------------------------|
| Sacré-Cœur..... | 6 | Dr Lapierre et famille Bandoin. | J. Beaudoin. |
| Laval..... | 21 | Famille Cloutier. | J. Cloutier. |
| Verdun..... | 150 | Famille Paquin. | Jean Paquin. |

NOMINATIONS

R. P. P. G.

Le Président Général a nommé les confrères dont les noms suivent ses représentants pour les provinces ci-après, savoir :

M. A. L. Auger, de St-Boniface, pour la province du Manitoba ; M. L. N. Bourque, M.D., de

NECROLOGIE

| No | NOM | ADMISSION | | | Dota-tion | DÉCÉDÉ | | | Médecin Examineur |
|-----|-----------------------|-----------|------------------------|----------|-----------|---------|-----|-----------------------|-------------------|
| | | Age | Cercle ou B.P. | Date | | le | Age | Cause | |
| 556 | Adjuitor Normand..... | 28 | Dufresne, No 228.... | 11-6-05 | \$1000 | 13-4-76 | 29 | Consomption. | P. Pelletier. |
| 557 | Louis Gaudreau..... | 28 | Princeville, No 32.... | 11-12-98 | 1000 | 21-8-06 | 36 | Congestion cérébrale. | P. A. Brassard. |
| 558 | Eugène Laroche..... | 18 | N.-D. Lourdes, 104.. | 28-4-01 | 1000 | 22-8-06 | 23 | Noyé. | J. A. Marcotte. |
| 559 | Cilien Trotier..... | 22 | Grondines, No 185.. | 6-11-04 | 1000 | 16-9-06 | 24 | Fracture du crâne. | E. Archambault. |
| 560 | Stanislas Lamoureux.. | 46 | St-Guilherme, No 50 | 18-10-96 | 1000 | 25-9-06 | 56 | Néphrite chronique. | L. V. Benoit. |
| 561 | Albert Parent..... | 22 | St-Vincent, No 42.... | 30-6-04 | 500 | 27-9-06 | 23 | Tuberculose. | F. Lefebvre. |
| 562 | Jean Rioux..... | 33 | Viger, No 227..... | 21-6-05 | 1000 | 28-9-06 | 34 | Méningite aigue. | H. A. Quintal. |

Moncton, pour la province du Nouveau-Brunswick.

MÉDECINS EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivants a été ratifié par le Bureau Exécutif :

L. E. Robidoux, B.P. Rogersville, No 182 ; L. J. Bélliveau, B.P. Shédiac, No 183 ; M. A. Gallant, B.P. Acadie, No 184 ; A. A. Leblanc, B.P. Arichat, No 185 ; F. A. Marcotte, B.P. La Pêrade, No 186 ; A. R. Melançon, B.P. Eel Brook, No 190 ; E. J. E. Voisard, B.P. Tashereau, No 193 ; L. Dubois, B.P. St-Paul, No 195 ; P. A. L'Eueyer, B.P. Lacadie, No 197.

AVIS

AUX MEMBRES QUI DÉSIRENT RECEVOIR
L'INDEMNITÉ HEBDOMADAIRE
DUE POUR MALADIE

Formalités à remplir

1° **AVIS DE MALADIE** (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général (art. 257 et 265).

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la tables des matières ; elle est aussi reproduite dans la plupart des avers de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livres pour donner l'avis requis.

2° **CERTIFICAT DE MÉDECIN** (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchu du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3° **RECLAMATION** (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4° **ARTICLES DES STATUTS À CONSULTER.**

(A) Pour Caisses locales des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° **FORMULES** (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

VERSEMENTS PÉRIODIQUES

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

1° Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2° A l'assemblée du cercle.

3° Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

DÉLAI DE GRÂCE.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

INDEMNITÉ DES RETARDATAIRES.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

REINTEGRATION.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1° Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2° Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3° Que le cercle approuve la requête.

4° Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

5° Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

ÉTAT FINANCIER

Au 31 Octobre 1906

CAISSE DE DOTATION

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Balance au 30 septembre 1906..... | \$613,331.45 |
| Produit des contributions..... | 16,805.56 |
| Intérêts..... | 196.00 |
| | <u>\$630,333.01</u> |

DÉBOURSÉS

| | |
|---|---------------------|
| Par bénéficiaires et héritiers de feu : | |
| L. J. Séguin..... | \$ 2,000.00 |
| Auguste Payette..... | 1,000.00 |
| Fortunat St-Pierre..... | 500.00 |
| Adjutor Normand..... | 1,000.00 |
| Eug. Larochelle..... | 1,000.00 |
| Chs. Godmer..... | 1,000.00 |
| Louis A. Vanasse..... | 1,000.00 |
| J. T. Cléophas Parent..... | 1,000.00 |
| “ Caisse générale, 5% des contribut. | 840.28 |
| “ Remboursement contributions.... | 24.79 |
| “ Intérêts..... | 84.00 |
| “ Balance au 31 octobre 1906..... | 620,883.94 |
| | <u>\$630,333.01</u> |

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Balance au 30 septembre 1906..... | \$ 15,973.47 |
| Produit des contributions..... | 995.15 |
| Intérêts..... | 5.00 |
| Réserve..... | 12.05 |
| | <u>\$ 16,985.67</u> |

DÉBOURSÉS

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Par bénéfiques..... | \$ 253.10 |
| “ Capital net, Caisse locale..... | 46.53 |
| “ Caisse générale, 5% des contribut. | 49.76 |
| “ Balance au 31 octobre 1906..... | 16,636.28 |
| | <u>\$ 16,985.67</u> |

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

| | |
|---|--------------------|
| A 5% des contributions..... | \$ 890.04 |
| “ Rétribution..... | 81.00 |
| “ Revue..... | 10.00 |
| “ Droits d'entrées..... | 275.50 |
| “ Révision et mutation..... | 20.50 |
| “ Fournitures..... | 121.94 |
| “ Intérêts..... | 3.37 |
| “ Assurance garantie officiers, cer- cles et B. P..... | 4.00 |
| “ Divers..... | 309.17 |
| | <u>\$ 1,715.52</u> |
| “ Balance au 1er octobre 1906..... | 6,559.26 |
| | <u>\$ 8,274.78</u> |

DÉBOURSÉS

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Par organisation..... | \$ 596.30 |
| “ Fournitures..... | 9.00 |
| “ Propagande..... | 189.51 |
| “ Entretien du bureau : | |
| Eclairage..... | 7.61 |
| Loyer..... | 83.00 |
| Mobilier..... | 15.53 |
| Impressions, papeterie..... | 11.32 |
| Revision examens..... | 96.30 |
| Salaire employés..... | 30.00 |
| “ Inspection..... | 125.32 |
| “ Investigation réclamation..... | 5.00 |
| “ Frais placements..... | 9.37 |
| “ Revue..... | 276.96 |
| “ Frais voyages d'officiers..... | 90.00 |
| “ “ d'assemblée..... | 113.00 |
| “ Divers..... | 323.12 |
| | <u>\$ 1,981.34</u> |
| “ Balance au 31 octobre 1906..... | 6,293.44 |
| | <u>\$ 8,274.78</u> |

RÉSUMÉ

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Balance Caisse de dotation..... | \$620,883.94 |
| “ “ C. des Malades..... | 16,636.28 |
| “ “ Générale..... | 6,293.44 |
| “ “ d'Épargnes..... | 32,820.93 |
| | <u>\$676,634.59</u> |

PLACEMENT DES FONDS

| | |
|---|---------------------|
| Fabriques..... | 20,500.00 |
| Municipalités scolaires..... | 49,661.22 |
| Municipalités..... | 26,320.00 |
| Prêts hypothécaires..... | 545,738.11 |
| Banques : Hochelaga, Provinciale et Nationale..... | 25,350.32 |
| Dépôt Gouvernement Nouveau-Brun- swick..... | 10,000.00 |
| | <u>\$677,569.65</u> |

| | |
|--|---------------------|
| Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc..... | 935.06 |
| | <u>\$676,634.59</u> |

Montréal, 31 octobre 1906

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON, }
J. A. MIGNEAULT, } *Auditeurs.*

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL signifie cercle; SB P G, substitut du P. G.; S. A., sec.-archiviste; S. F., sec.-financier; Md. E., médecin-archiviste.

No 1—CL ST-JOSEPH, Montréal: Sb P. G., Ed Leduc, 31 Souvenir, Près, F. X. Leduc, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 383 St-Denis; S. A., O. Bourdon, 201 Versailles; S. F., Alex. M. quin 1 Trudel, Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL MONT-ROYAL, Montréal: S. A., E. A. Grise, 198 Richelieu; 4. F., S. Legault, 1723 Ste-Catherine. Réunions, 1er et 3e vendredis, 4e rue Vinet.

No 3—CL BEAUHARNOIS: S. A., Jos. Fortier; S. F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

No 4—CL DORVAL: S. A., Emery Quénel; S. F., J. B. Lefebvre. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapelle.

No 5—CL VILLE-MARIE, Montréal: S. A. Edouard Barolet, 2336 St-Jacques; S. F., J. A. Blanchard, 75 Ste-Jacques Réunions, 2e et 4e mardis 8 hrs p.m., salle Baby, 98 rue Fuzord.

No 6—CL SACRE-COEUR, Montréal: Chap. l'n. R. v. P. L. T. Adam, Chaa. Hon.; 30. P. G., Edr. Br. n. 1018 Ontario; Prés. et Md. E. J. A. Aspiere, 410 Plessis; S. A., J. R. Beaudoin, 251 Plessis; S. F., W. Dufail, 1106 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m., sous-sol église Sacré-Coeur.

No 7—CL STE-ANNE DE BELLEVUE: S. A., M. C. Genere, S. F., A. Lamarche. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Besner.

No 8—CL ST-PIERRE, Montréal: S. A., Théo. Bénéard, 1136 St-André; S. F., J. A. Migneault, 996 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 h. p.m., Bâtisse cec. Rév. Pères Oblats 1.9 v. isitation.

No 9—CL STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier: S. A., Al. 46 Le Boileau; S. F., Az. Libersan. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Li. erran.

No 10—CL ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév. J. Cabana; Sb. P. G., Jos. Pepin 491 Centre; Prés., Isid. Fortier, 146 Centre; Md. E. E. G. Dage als 357 Centre; S. A., N. Bellin, 411b Con ze; S. F., S. Laprade, 357 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix

No 11—CL NOTRE-DAME, Montréal: S. A. et S. F., Dr. G. E. Cartier, 304 Carré Chabouly-z. Réunions, 4e vendredi, 8 hrs p.m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL ST-HENRI, Montréal: S. A., J. E. Ferras, 3582 Notre-Dame; S. F., P. 3 Poirier, 46 Park Av. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 3563 Ste-Dame.

No 13—CL ST-JACQUES, Montréal: S. A., Eug. H. Godin, 80 St-Jacques; S. F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 80 St-Jacques.

No 14—CL ST-JEROME, Co. Terrebonne: S. A., Louis Labelle; S. F., D. Alphonse Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau de Louis Labelle.

No 15—CL ST-MEDARD, Coteau-Station: S. A., H. R. Smith; 4. F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet; 8.30 hrs p.m.

No 16—CL ST-VALIER, Québec: S. A., Geo. Vidal, Pont Dorchester; S. F., F. Blouin, jr, 290 du Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Moisan.

No 17—CL ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S. A., Arth. Brault; S. F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Ferrot: A., W. Filon; S. F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, office du curé.

No 19—CL LAROCQUE, Sherbrooke: S. A., J. B. Duchesneau; S. F., E. P. Réard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King.

No 20—CL ST-LOUIS DE TERREBONNE: S. A. et S. F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans

No 21—CL ST-MARTIN Co. Laval: S. A., C. A. Descoary, Bord-a-Plouffe; S. F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL HOCHÉLAGA, Montréal: S. A., A. Roy, 28a Darling; S. F., W. Desjardins, 16 Deséry. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 23—CL MONTAIGL, St-Jacques L'Achigan: S. A., M. Granger, N. P.; S. F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche raséé vèpres à la salle publique.

No 24—CL SALABERRY, Valleyfield: S. A., D. A. Dalgault; S. F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Monette, rue Ste Océlie.

No 25—CL ST-PAUL, ville St-Paul: S. A., N. Domingue; S. F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.

No 26—CL CONTRECOEUR: S. A., Dr. G. Marcotte; S. F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.

No 27—CL ST-VINCENT, Montréal: S. A., E. Lachapelle, 710 Sainte-Catherine; S. F., J. H. Pagnette, 284 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne

No 28—CL ST-LOUIS, Montréal: S. A., G. A. Mallou, 909 Demontigny Est.; S. F., Jos. de Vandreuil, 597 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Braut, 571 rue Berri.

No 29—CL RIGAUD: S. A., J. A. H. Chevrier; S. F., Jules A. Desjardins. Réunions, 1er dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 30—CL SAGARD, Sault-au-Récollet: S. A., Avila Prévost; S. F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8 hrs p.m.

No 31—CL JACQUES-CARTIER, Lachine: S. A., Arthur Daoust; S. F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., No 11, 15e rue.

No 32—CL ST-GUILLEAUME, Co. Yamaska: S. A., P. E. Sciventre; S. F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche, 64 hrs p.m., salle Publique.

No 33—CL ST-JEAN CHEVOSTOME: S. A., J. E. Jérôme S. F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. salle du Conseil

No 34—CL STE-JUSTINE, S. A., Georges Desparois; S. F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Désire Lauzon.

No 35—CL SOULANGES, Les Cèdres: S. A., S. A. Roch Le Roux, Caracoles Pointe; S. F., C. Labouradière. Réunions, dernier vendredi, salle Culliférier, 8 hrs p.m.

No 36—CL MAISONNEUVE, Montréal: S. A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S. F., P. Lesage, 530 St-André. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle Rifeil, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.

No 37—CL NOTRE-DAME DE HULL: S. A., Hor. Piers; S. F., J. E. Caron. Réunions, salle LaSèche, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 h. p.m.

No 38—CL ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphanie: S. A., Médard Forest; S. F., J. E. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi, chez M. G. Coderre.

No 39—CL LAFRAIRIE: S. A., Alphonse Durancœur; S. F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.

No 40—CL ST-GEORGES, Maisonneuve: S. A., M. M. M. M. Couture, 475 Orléans; S. F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Lévesque.

No 41—CL ST-BARTHELEMI, Co. Berthi.: Chapelain, Rév. Régis Bonin; Sb. P. G., Jos. Lafontaine; Prés., A. Lafontaine; Md. E. E. Landry; S. A., Arth. Caron; S. F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi.

No 42—CL CHARLEMAGNE, ville St-Louis: Sb. P. G., J. F. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martin, jr, 401 Mont-Royal; S. A., Léon Desoy, 528 St-Hubert; S. F., L. N. Cadieux de Courville, 95 Pontiac; Md. E., Ern. E. Lauzon, 421 Ave. Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Pontiac.

No 43—CL BOURGET, Montréal: Chapelain, Rév. M. Demers, Sb. P. G., J. C. Lamothé, 747 St-Denis; Prés., J. E. Costin, 433 St-Denis; Md. E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert; S. A., J. B. Desaulniers, 177A Beaudry; S. F., W. F. Piché, 870, Dorchester Est. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine. 8 hrs p.m.

No 44—CL PIERREVILLE, S. A. et S. F., H. L. Shoener. Réunions, dernier dimanche, salle Shoener.

No 45—CL ST-CASIMIR, Co. Portneuf: S. A., L. A. Lacroix; S. F., J. A. Bélangier. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Frénois.

No 46—CL ST-JOACHIM, Louiseville: S. A., J. A. Vadeboncoeur; S. F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 47—CL STE-MARIE DE LA BEAUCE: S. A., de Montarville Taschereau; S. F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p.m.

No 48—CL ST-FRANÇOIS D'ASSISES, Beauveville: S. A., E. O. Lemieux; S. F., God. Lachance. Réunions, dernier mercredi, à la salle Gausse.

No 49—CL DE LA BEAUCE, St-Georges, Co. Beauce: S. A., S. Paquet; S. F., Joseph Gagné. Réunions, dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 2 hrs p.m.

No 50—CL ST-BERNARD, Sorol: S. A. et S. F., A. P. Vanasse. Réunions, 4e lundi au bureau du S. A., maison Vanasse rue George.

No 106-CL CHAMPLAIN Québec: Chaplain, Rév. J. E. P. huc; S. F. G. de Md. E., P. H. Bédard, 130 St-Jacques; Frés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S. A., J. N. Gingras, 29 B. rthe; S. F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 4e mardi, salle Monreuil 87 D Al, union.

119-CL DELORIMIER: S. A., Wilfrid Fortier, 34 Garnier; S. F., Léon Desautels, 175A Marie-Anne. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 268 rue Brébeuf

No 114-CL ST-EUSEBE, Montréal: S. A., Pierre Guéne te, 16 Nallada; S. F. et Md. E., J. A. Ranger, 738 Ontario. Réunions 3e et 4e jeudis, salle Lemieux, c/o Lafontaine et Ior ville 8 hrs p.m.

No 115-CL NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., D. Goyette; S. F., P. A. Peltier. Réunions dernier mardi, 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste

No 117-CL ST-AUGUSTE Mo tréal: S. A., J. A. Delorme, 154 Agnès; S. F., La Dear siers 2554 St-Jacques. Réunions, 1er et 3e mardis, sal: Dansereau, coin Delinelle et Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118-CL GARNEAU Mo tréal: S. A., J. P. Vincent, 301 Cha ham; S. F., Jos. Labele, 82 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duvernay, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119-CL ST-TITE: Chaplain et S. F. G. M. le curé J. B. Greni r; S. A. et S. F., J. F. Jacot; Md. E., L. N. E. Lacourabre Réunions, 3e dimanche 2 hrs p.m., salle Ledo.

No 123-CL DUVERNEY Montréal: Chaplain, Rév M. Beaudoin; S. P. G., Henri Mitzbell 239 Quesson; Frés., J. A. Latrelle 194 Delisle; S. A., Joseph Méons; 474 Duvernay; S. F., O. Lévass. 176 Duvernay; Md. E., Henri Campeau, 3136 No tre-Dame. Réunions, 4e jeudis, à la salle Duvernay, No 45 vne, 8 hrs p.m.

No 124-CL TRIFLUVIEN, Trois-Rivières: S. A., A. Le brun, 37 Bonaventure; S. F., F. X. Vanasse, 22 Du Platon. Réunions 1 r et 3e mardis, 8 hrs p.m. Salle Vanasse, 20 Du Platon.

No 125-CL STE-GENEVIEVE DE BATHOAN: Chaplain, Rév. M. B. Remon; S. P. G., Donat Baribeau; Frés., O. Duval; S. A., L. M. J. St. Paul; S. F., Prime Baril; Md. E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.

No 126-CL ST-EDOUARD, Montréal: S. A., C. B. La nasse, 960 Beaubien; S. F., J. T. Ledoux, 1648 St-André. Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 556 Beaubien, 8 hrs p.m.

No 127-CL OLIVER, Montréal: Chaplain, Rév. W. Hébert, P.S.S.; S. P. G., D. W. Gagnon, 178 St-Denis; Frés., J. D. Trodel 31 Cadieux; S. A., O. Lapalme, 708 St-Urbain; S. F., Isidore Moquin, 3 St-Laurent; Md. E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, Monnaie Nationale, 8 hrs p.m.

No 128-CL BRUCHELI, Montréal: S. A., J. M. E. Larivière, 394 Hôte de Ville; S. F., A. D. Quinlan, 174 Ontario. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 588 Plessis, 8 hrs p.m.

No 140-CL ORIOU'TIMI: S. A., D. V. Morrier; S. F., Bruno Lefebvre. Réunions, 1er vendredi, salle Château Saguenay, 8 30 hrs p.m.

No 145-CL STE-MARIE, Montréal: S. A., Av. Bourbonnière, 241 Rivard; S. F., Jos. Marois, 236 Plessis. Réunions 3e et 4e jeudis, salle Gareau, 345 Malouin, 8 hrs p.m.

No 148-CL CHENIERE Montréal: S. A., Geo. Guy, 265 E. che lieu; S. F., F. Baillières, 488 Grand Troon. Réunions, 1er et 3e jeudis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149-CL ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chaplain, Rév. M. Arcia'r, cure; S. F. G., Albert Dépatie 451A Drolet; Frés., Noé Leclerc 874 Janguinet; S. A., E. A. Desroches, 634 Montana; S. F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laur nt; Md. E., P. Barrette, soin Doriel et Rachel. Réunions, 3e et 4e vendredis, 777 Sangui net, 8 hrs p.m.

No 150-CL LARTIGUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. Lacos, S. F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beau rivage.

No 158-CL LECLERO, Woonsocket, R. I.: Chaplain, Rév. Nap. Leclerc; S. P. G., Frés. et J. C. Maranda, Md. D., 266 Elm ton av; S. A., James Fontaine, 195 Gaspar Av.; S. F., J. E. A. Savard, 195 East Front Réunions, 1er et 3e dimanche, salle de la Cour Fidelity, 142 Main St.

No 160-CL VERDUN: S. A., J. A. A. Leclair, 34 Napoléon; S. F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church Réunions, 3e et 4e jeudis, salle Sauvé, 33 Rose, 8 hrs p.m.

No 162-CL STE-SCHOLASTIQUE: S. A., Joseph Fortier; S. F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Mar ché, 8 hrs p.m.

No 163-CL DOLLARD, Montréal: S. A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S. F., L. C. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 165-CL ST-PAUL DE GRAND'MÈRE, Grand'Mère: S. A., J. G. Delage; S. F., B. F. 42, T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis Mlle Leclerc.

No 166-CL LACHESNAYE, F aerville: S. A., J. Y. Pome st; S. F., S. J. Frenette. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170-CL LEON XIII, Montréal: S. A., L. A. Morency, 90 Ste-Elisabeth; S. F., Léon Gauvin 579 Saint-André. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berri, 8h. p.m.

No 171-CL OREMAZIE, Ville St-Louis: (Chaplain, Rév. G. M. Lepallieur, Pire cure, Chan. Hon. Y. F.; S. P. G., Alf. Durandau, 1454 St-Laurent; Frés., Nap. Royal, 92 De Gaspi; S. A., Ono, Désautels, N. P., 1432 St-Laurent; S. F., G. Mone, 1741 St-Lau-ent; Md. E., E. Pelletier, 1629 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis Edifi-ns Bq. de Mar-hand', coin Laurier et S. Laurent, 8 hrs p.m.

No 172-CL FRONTENAC, Montréal: S. A., J. A. Lamar che, 409 St-Timothée; S. F., Oubert deGrandpré, 398 Wolfe. Réunions, 3e et 4e jeudis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173-CL CONTANT, Montréal: Frés., Alc Dulpé 274 Beaudry; S. A., M. Alp. Oulmet, 67 Ave Viger; S. F., Loub cédard 87 Dubord; Md. E., J. E. Bastien, 86 Vintacion, Tél. Bell, Ext 3424. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et De sontigny, 8 hrs p.m.

No 174-CL ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Chaplain, Rév. A. J. Préfontaine; S. P. G., A. Lepage, 2130 St-Laurent; Frés., Jos. Dépatie, 264 Ilerville; S. A. et S. F., H. Paradis, 1164 Clark; Md. E., J. G. Dugas, 2260 St-Laurent. Réu- nions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Club Ma cil, 82 Beau- lions.

No 177-CL PAPINEAU, Montréal: S. A., R. Huberdeau, 721 Ste-Catherine; S. F., J. A. Favreau, 15 Dufrane. Réunions, 2e vendredi, 41, salle Larivière, rue Dufrane 8 hrs p.m.

No 179-CL ST-CAMILLE, Co Wolfe, S. A. et S. F., Anatole Beau len. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 7 30 hrs p.m.

No 190-CL ST-PHILEM, Stoke Centre: S. A., F. X. D. Tremblay; S. F. et Md. E., F. J. Bédard. Réunions, 4e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181-CL STE-ORVILLE, Co Compton: S. A. et S. F., God Beaudoin Réunions, dernier dimanche, chez M. M. Godfroid Beaucoin, 3 hrs p.m.

No 182-CL RACINE, Weedon: S. A., S. F. et Md. E., J. P. O. Lemieux. Réunions, 3e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183-CL ST-PROSPER: S. A. S. F. et Md. E., F. X. Mas- slootte Réunions, 2e mer: 4 di, 7 hrs p.m., salle Publique.

No 186-CL ST-ALPHONSE, Theford Mines: S. A., J. O. Laundry S. F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudis, salle Perrou, 7 hrs p.m.

No 187-CL ST-APOLLINAIRE, S. A., Emile Rousseau, S. F. H. Lafeur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 2 hrs p.m.

No 188-CL LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S. A., Geo. Garneau; S. F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudis, au pres. yère; 8 hrs p.m.

No 189-CL ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S. A., David Cham- pagne; S. F., F. H. Bédard. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190-CL ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Hafax: S. A. et S. F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudis, salle Ro- berge, 8 hrs p.m.

No 191-CL VICTORIAVILLE: S. A. et S. F., Geo. Beaudet. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.

No 194-CL ST-BERNARDIN, Waterloo: S. A., S. Brouillet S. F., Léon Racicot. Réunions, 3e dimanche

No 195-CL DUMOULIN, Yamachiche, S. A. et S. F., A. J. Descoeteaux. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descoeteaux.

No 197-CL LA SALLE, Montréal: S. A., H. E. Duquette, 1116 St-Antoine, St-Henri; S. F., J. O. Duquette, 117 et Ar gustin. Réunions, 4e dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 3755A Notre-Dame

No 199-CL ST-BARILE, Co Portneuf: S. A. et S. F., D. Bé langer. Réunions, dernier lundi, 7 hrs p.m.

No 200-CL ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S. A., Jos Lecomte; S. F., J. A. Lagueux. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204-CL PIE X, West Shefford: S. A. et S. F., J. A. Ga- gnon. Réunions, 3e dimanche, après la messe, à l'École du vil- lage.

No 206-CL LAFONTAINE, Montréal: S. P. G., Nap. Le- clerc, 285 Châteauguay; Frés. Fr. et G. Dulong, 730 Charle- voix; S. A., Adél. Duvernay, 583 Centre; S. F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md. E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 3e et 4e jeudis, salle Fiacard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207-CL ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S. A., J. O. Vá- stas; S. F., L. E. Charron. Réunions, 4e dimanche, 7 hrs p.m.